



11' en PaRLe...

Le magazine d'infos de votre Centre de gestion

N° 7

Jun 2025

DOSIER



Retraite

« Service plus », la nouvelle prestation du service Retraite

Page 12

Prévention et santé au travail

Addictions : anticiper, prévenir, accompagner

Page 14



CONSEILLER EXPERT

DÉVELOPPEUR D'INNOVATIONS

AGISSANT AU CŒUR DES TERRITOIRES

Sommaire

Edito (p3)

Infos du CDG 11 (p4)

- *Signatures de convention de partenariat*

Les Événements du CDG 11 (p5)

- *Les Matinales du 1er semestre 2025*
- *Les évènements à venir*

Dossier « Spécial Emploi » (p8)

- *Le service intérim territorial du CDG 11 : un soutien renouvelé pour les collectivités de l'Aude*

Retraite (p12)

- *« Service plus », la nouvelle prestation du service Retraite*

Prévention et santé au travail (p14)

- *Addictions : anticiper, prévenir, accompagner*

Dates à retenir (p16)

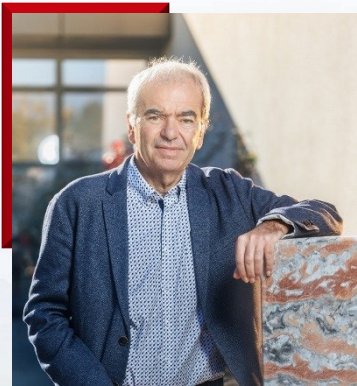
Témoignage (p16)

Magazine d'informations du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Maison des Collectivités • 85 avenue Claude Bernard - CS60050 - 11890 Carcassonne Cedex • 04.68.77.79.79 • cdg11@cdg11.fr • www.cdg11.fr

Directeur de publication : Serge BRUNEL • Rédaction : l'ensemble des services du CDG 11 • Conception/Réalisation : Claude DARD

Photos : Communication CDG 11 / Crédits photos : - Service communication CDG 11 - Stocklib - Vincent photographie • N° ISSN : 2825-5313



ENTREPRENDRE ET INNOVER POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'AUDE

Dans un monde en constante évolution et en pleine mutation, le Centre de gestion se doit d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics du département dans leurs démarches de gestion des ressources humaines.

Ce premier semestre 2025 a été riche d'actions, de partenariats noués, d'organisations d'évènements. Vous revivrez ou découvrirez dans cette septième édition le succès de nos matinales et rendez-vous de la prévention qui sont un réel espace de rencontres et d'échanges sur des sujets d'actualité dans les domaines des RH, de l'emploi, des addictions, de l'archivage numérique...

Dans le domaine de l'emploi, ce numéro comprend un dossier « Spécial emploi territorial » avec un focus sur notre service « Intérim Territorial » qui répond à des nécessités de recrutements qu'elles soient consécutives à des absences ou à un accroissement de l'activité. Flexibilité, agilité et proximité sont nos réponses à vos attentes !

Nous le savons tous, il nous faut faire face aux problématiques de recrutement de métiers en tension tels que les secrétaires généraux de mairie, aides à domicile, agents polyvalents des services techniques en milieu rural, etc. Le Centre de gestion de l'Aude a donc « posé la première pierre » de sa Fabrique des métiers pour répondre au mieux à ces besoins et ainsi permettre à des personnes non issues de la fonction publique territoriale de se professionnaliser.

Et parce que la réglementation évolue, se complexifie ou encore devant des réformes successives, les collectivités ou établissements publics peuvent se retrouver en difficulté lors du traitement de dossier de retraite de leurs agents. Le CDG 11 a ainsi souhaité apporter un accompagnement supplémentaire en proposant son « Service + » du service Retraite qui prend en charge l'intégralité des démarches.

Une fois de plus, nul besoin de réaffirmer que le Centre de gestion de l'Aude est un soutien aux collectivités territoriales du département, à l'écoute de leurs besoins et au plus près d'elles !

Serge BRUNEL
Président du CDG 11



Le Centre de gestion de l'Aude renforce ses partenariats

Convention entre le CDG 11, l'AMA et la DDFiP 11, un rapprochement pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre les services financiers des collectivités territoriales et leurs interlocuteurs de la DDFiP

Le 18 mars 2025 s'est signée une convention de partenariat pour :

- ▶ Accompagner sur les métiers comptables et financiers
- ▶ Valoriser des innovations favorisant l'apprentissage et le développement de compétences
- ▶ Informer des mesures nouvelles sur des sujets budgétaires, comptables, financiers et fiscaux



Serge BRUNEL, président du CDG 11,
Eric MENASSI, président de l'AMA,
et **David PESSAROSI**, directeur de la DDFiP 11

se sont félicités de ce partenariat qui renforce et facilite les liens entre ces trois structures.

Convention entre le CDG 11 et l'Urssaf, une étape clé dans la simplification des processus administratifs des collectivités locales

Le 7 avril 2025, **Serge BRUNEL** et **François HIEBEL**, directeur régional de l'Urssaf Languedoc-Roussillon,

ont signé une convention de partenariat et ainsi renforcent leur collaboration en matière de paye.

Le service « paye multi-collectivités » du CDG peut réaliser et accompagner les collectivités à l'élaboration des payes et déclarations, notamment celles de l'Urssaf.

C'est pour faire face à une complexité législative, des changements réglementaires réguliers, et dans le contexte du nouveau prélèvement à la source, que nos deux institutions ont souhaité mettre en place :

- ▶ Une collaboration permettant aux agents du Centre de gestion de gagner en expertise et en autonomie,
- ▶ L'organisation de rencontres avec les collectivités et établissements Audois pour répondre au plus près des besoins. En exemple, la matinale des 4 et 6 mars dernier qui a réuni 230 personnes.





📍 Les matinales du CDG : un succès grandissant...

Le Centre de gestion organise, à destination des secrétaires généraux de mairie, des DRH et des élus, des matinales d'information sur des thèmes liés à la gestion des ressources humaines.

La loi de fin 2023 sur la revalorisation des secrétaires de mairie a renforcé le rôle des CDG en leur accordant une nouvelle compétence autour de la mise en place d'un réseau des secrétaires généraux de mairie. Les matinales du CDG 11 s'inscrivent pleinement dans les objectifs de ce réseau : créer du lien, partager de l'information et créer de nouveaux contacts.

En ce sens, le CDG a prévu plusieurs matinales pour l'année 2025.

Démarrage des matinales en 2025 :

« L'absence pour raison médicale »

Le 30 janvier et le 04 février 2025, le CDG 11 organisait ses premières matinales de l'année sur la gestion des absences pour raison de santé avec, en fil rouge, la réforme du Conseil médical.

En effet, par décret en 2022 le Comité médical et la Commission de réforme ont été désormais fondus en une seule instance, le Conseil médical, qui garde toutefois des compétences scindées (la gestion des congés maladie relevant de sa formation restreinte uniquement composée de médecins et les CITIS et maladies professionnelles relevant de sa formation plénière composée des médecins, de représentants de l'administration et du personnel).

Il était donc très important de présenter les attributions de ce nouveau Conseil médical ainsi que de préciser les nouveaux contours de saisine de ces nouvelles instances.

Ce fût aussi l'occasion pour les secrétaires et DRH présents de rencontrer les secrétaires du service, Myriam ROBERT et Delphine ANDRIEU.

Cette séance d'information a rencontré un vif succès avec 65 participants à Narbonne et 103 à Carcassonne.

Nous remercions tous les participants pour leur écoute et leurs interventions enrichissantes !

Les thématiques qui ont été abordées :

- ◆ La présentation du Conseil médical et les nouvelles règles de saisines
- ◆ L'indisponibilité non imputable (Congé de Maladie Ordinaire / Congé de Longue Maladie / Congé de Grave Maladie / Congé de Longue Durée)
- ◆ L'indisponibilité imputable (Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service ou CITIS du Régime spécial CNRACL et Congé d'Invalidité Imputable au Service (CIIS Régime général IRCANTEC)).



La présentation de cette matinale sur **notre site internet** (en vous connectant au préalable)

→ **ici**

ou via le lien suivant : <https://www.cdg11.fr/le-cdg11/nos-matinales/>



Carcassonne

Narbonne



.../...



Ces matinées sont précieuses car elles permettent aux participants de poser des questions, de faire part de leurs expériences et de partager les bonnes pratiques.

Nous profitons de cet article pour apporter quelques précisions suite à la réforme relative à l'indemnisation des congés maladie ordinaire qui est parue fin février.



FOCUS : la matinale a eu lieu avant la modification de la rémunération au 01/03/2025 pour les congés de maladie ordinaire

La loi de finances 2025 et le décret n° 2025-197 du 27 février 2025 réduisent désormais à 90 % du traitement la rémunération perçue par le fonctionnaire ou l'agent contractuel pendant la période du congé de maladie ordinaire (CMO) précédant le passage à demi-traitement.

Cette mesure s'applique aux congés de maladie ordinaire accordés (ou prolongés) à compter du 1^{er} mars 2025. Elle affecte le montant du traitement mais aussi celui d'autres éléments de la rémunération.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Concrètement, depuis le 1^{er} mars, pour tout nouveau congé de maladie ordinaire ou pour toute prolongation d'un CMO, l'agent verra sa rémunération réduite à 90% avant le passage à demi-traitement.

Les éléments impactés par cette réduction sont :

- ◆ Le Traitement de base Indiciaire (TBI),
- ◆ La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- ◆ Le régime indemnitaire (IFSE)
- ◆ Le dispositif « transfert primes/points » (TPP)
- ◆ L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IC-CSG)

Les autres types de congés pour raison de santé : congé de longue maladie (CLM), congé de grave maladie (CGM) ou congé de longue durée (CLD) **ne sont pas impactés par cette nouvelle mesure.**

Des exemples :

- Un agent en CMO du 03/03 au 15/03 verra sa rémunération diminuée à 90%
- Un agent en CMO du 20/02 au 10/03 verra sa rémunération maintenue à 100%
- Un agent en CMO du 20/02 au 10/03 puis prolongé du 11/03 au 20/03 verra :
 - Sa rémunération du 20/02 au 10/03 maintenue à 100%
 - Sa rémunération du 11/03 au 20/03 diminuée à 90%

Références (cliquez sur les liens) :

- ◇ [L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025.](#)
- ◇ [Décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie.](#)

Les matinales de mars ...

Les matinales du CDG 11 sont également l'occasion d'établir de nouveaux partenariats afin de permettre aux secrétaires généraux, DRH et élus de rencontrer différents acteurs de terrain autour des métiers des ressources humaines.

C'est ainsi que le 4 mars à Carcassonne et le 6 mars à Narbonne, autour du thème de la **paye et de la DSN** (Déclaration sociale nominative), les intervenants de la **CPAM de l'Aude**, de l'**Urssaf** et du CDG 11 ont pu évoquer **les enjeux d'une bonne déclaration numérique** qui conditionne désormais l'alimentation de l'ensemble des données de paie des agents (retraite, indemnités journalières, alimentation des caisses, etc..).

La CPAM a présenté les « comptes employeurs » et l'Urssaf a exposé les principales anomalies rencontrées et les modalités de corrections.

Avec 230 participants et de nombreux contacts avec les intervenants, sans aucun doute cette matinale a été un vrai succès et grandement appréciée !

Avec près de **70 participants sur ce 1er semestre**, ces rencontres sont particulièrement prisées car elles informent sur les **obligations réglementaires et les bonnes pratiques** à avoir en matière d'archivage numérique, de sécurité informatique et protection des données.



La prochaine réunion se déroulera
le 2 octobre 2025
à Lézignan-Corbières



Partage d'actu n°3 du 12 mars

<https://www.cdg11.fr/le-cdg11/nos-publications/partage-dactu/>

Les rendez-vous de la prévention sur les addictions (voir notre article pages 14/15)

PROGRAMMATION EN COURS...



Les dates pour le second semestre 2025 sont en cours d'élaboration.

Mais aussi :

Les réunions d'information sur l'archivage électronique, la sécurité informatique et la protection des données

Sur le premier semestre, le service Archives du CDG 11 et les Archives départementales, sont venus à votre rencontre les 16 janvier à Carcassonne, 15 mai à Quillan et le 5 juin à Narbonne. Ces réunions sont proposées au format « ateliers » d'une quinzaine de participants par demi-journée.



Et en préparation pour le second semestre...

... Prochainement, une nouvelle matinale autour des questions de **mobilités et du maintien dans l'emploi**.

Nous aurons donc l'occasion de nous retrouver à Carcassonne et Narbonne lors de cet évènement !

Restez à l'écoute ! Nous vous communiquerons bientôt les dates de cette matinale.



Le Service « Intérim Territorial » : un soutien renouvelé pour les collectivités de l'Aude

Notre service fait peau neuve et change de nom !

Le Centre de gestion de l'Aude met à la disposition des collectivités territoriales un service essentiel : le Service Intérim Territorial.

Anciennement nommé "Service des Missions Temporaires", ce service a été récemment renommé afin de mieux refléter sa vocation de soutien aux collectivités locales face aux enjeux liés aux absences imprévues dans leurs équipes.

Un soutien flexible face aux absences dans les effectifs

Les absences de personnel dans les collectivités territoriales peuvent perturber le bon fonctionnement des services publics locaux. C'est dans ce contexte que le Service Intérim Territorial joue un rôle clé en mettant à disposition des agents qualifiés, capables d'intervenir rapidement pour pallier ces absences, que ce soit pour des congés maladie, des congés maternité, des départs temporaires ou toute autre situation nécessitant un remplacement.

L'objectif du service est simple : **assurer la continuité du service public tout en permettant aux collectivités de bénéficier d'une flexibilité maximale.** Ce dispositif offre une solution rapide et sécurisée en matière de gestion des ressources humaines, garantissant à la fois la qualité des prestations et la conformité des remplacements.

Quelques chiffres sur les 6 derniers mois :



Une nouvelle dynamique : nombre de missions doublé en quelques mois

Le Service Intérim Territorial connaît aujourd'hui un véritable regain d'activité. Depuis 2024, le nombre de missions a été multiplié par deux, preuve que le besoin en matière de renfort temporaire est aujourd'hui en forte croissance.

Ce regain s'explique par plusieurs facteurs : une plus grande prise de conscience des collectivités de l'existence de ce service et de ses avantages, une gestion plus souple des remplacements et une offre adaptée aux besoins. Notre vivier de candidats potentiels s'enrichit de jours en jours grâce aux actions menées par le Centre de gestion (voir article suivant).

Nos rapprochements et nouvelles collaborations avec le réseau pour l'emploi (France Travail, Cap emploi et les Missions locales), notre rôle clé dans le Comité Local pour l'Emploi Public (CLEP), nos participations multiples aux forums pour l'emploi, nos démarches sur l'attractivité des métiers territoriaux, etc. portent leurs fruits. Le service a également développé une approche plus proactive, en étant particulièrement réactif aux demandes et en optimisant ses processus pour répondre au mieux aux attentes des collectivités.

Un service de proximité, au cœur des enjeux locaux

Le changement de nom, du "Service des Missions Temporaires" en "Service Intérim Territorial", marque une nouvelle étape dans l'évolution de cette structure qui reste en phase avec les besoins du terrain. En effet, ce changement n'est pas anodin et témoigne de la volonté du Centre de gestion de l'Aude de se rapprocher encore davantage des collectivités locales, de mieux comprendre leurs besoins et de répondre de manière plus ciblée.

Ce nouvel intitulé est aussi plus évocateur pour les demandeurs d'emploi ou personnes en recherche de nouveaux horizons.

Le Service Intérim Territorial reste, plus que jamais, un acteur clé pour garantir la continuité des services publics locaux et un allié indispensable pour la gestion de l'absentéisme. Avec son expertise, il facilite le remplacement des agents et assure une continuité de service efficace et sans rupture. De plus, il permet aux collectivités de gérer leur budget et leur organisation de manière plus sereine, en s'appuyant sur un réseau de professionnels formés et qualifiés.

Pourquoi faire appel au Service Intérim Territorial ?

Les collectivités territoriales du département peuvent bénéficier de ce service pour diverses raisons :

Flexibilité : Le service propose des missions temporaires adaptées aux besoins ponctuels des collectivités.

Réactivité : En cas de besoin urgent, le service assure un remplacement rapide, avec un accompagnement personnalisé.

Qualité : Les agents proposés par le service sont formés et évalués régulièrement, garantissant ainsi des remplacements efficaces. Le service propose tout type de profil (ATSEM, agent technique polyvalent, agent administratif, agent postal, etc.).

Simplicité administrative : Le service prend en charge toutes les démarches administratives liées au remplacement, ce qui simplifie la gestion pour les collectivités (Établissement du contrat, gestion de la paie et du suivi administratif de l'agent).

Le Service Intérim Territorial du CDG 11, en constante évolution, reste plus que jamais un pilier pour le bon fonctionnement des collectivités locales.

Grâce à son renouveau et à sa dynamique de reprise, il continue d'offrir un service flexible, réactif et de qualité aux collectivités du département.

Je me renseigne et je contacte le service !

1 seule adresse : interimterritorial@cdg11.fr

2 numéros de téléphone : 04.68.77.97.74 / 04.68.77.97.79

2 interlocutrices : **Christine GODAIL** et **Céline GABORIT**



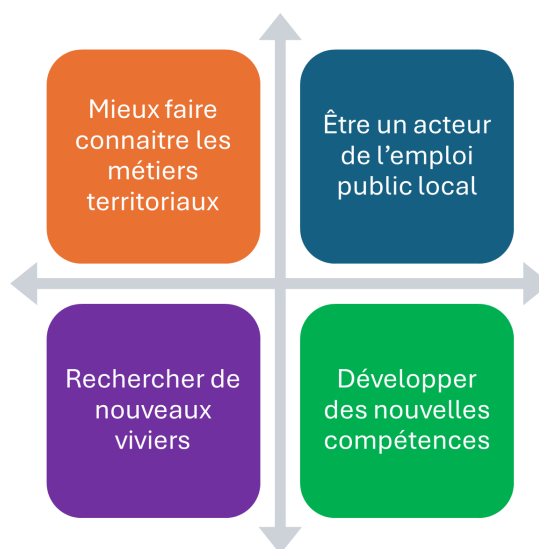
Christine GODAIL (à gauche) et **Céline GABORIT** (à droite) sont à votre disposition pour vous accompagner.

Guillaume COMMELERA (au centre), responsable du service et Interlocuteur de territoire secteur Ouest.

Un vivier à débusquer ! ...le Service emploi du CDG 11 sur tous les fronts pour trouver nos futurs agents publics

Que cela concerne le service Intérim Territorial ou le service d'Aide au recrutement (qui accompagne les collectivités et établissements publics dans leur projet de recrutement), la recherche de candidats reste un parcours du combattant face aux problèmes de manque d'attractivité de la fonction publique.

Peu connus, les métiers de la fonction publique attirent de moins en moins de candidats. Toutefois, pas question pour le CDG 11 de baisser les bras face à ce constat. Aussi, afin de répondre au mieux aux exigences des employeurs territoriaux de notre département et de mieux faire connaître les métiers territoriaux, le CDG 11 relève les manches et mène depuis deux ans des actions autour des 4 axes suivants :



Mieux faire connaître les métiers territoriaux

Susciter l'intérêt de nos jeunes est essentiel pour lutter contre les idées préconçues et la méconnaissance des services publics. Pour que naissent les vocations, le CDG déploie des actions d'information auprès des lycéens afin de leur présenter nos différents métiers.

7 interventions en 2024 auprès des classes de Première, Terminale et BTS ont permis à **372 élèves** d'être informés sur les métiers de la fonction publique territoriale.



Être un acteur de l'emploi public local

Le CDG 11 a établi des rapprochements et de nouvelles collaborations avec les acteurs du réseau pour l'emploi. Depuis 2 ans déjà, le CDG 11 a pris un rôle clé au sein du Comité Local pour l'Emploi Public (CLEP).

.../...



En partenariat avec les représentants des 3 fonctions publiques, il a organisé en effet les salons de l'emploi public les 16 et 26 novembre 2024 à Carcassonne et Narbonne qui ont eu un grand succès : 440 visiteurs ont pu rencontrer plus de 25 exposants participants (13 exposants de la fonction publique d'État, 6 de la fonction publique territoriale, 2 de la fonction publique hospitalière et 4 du réseau de l'emploi).

Afin que l'emploi territorial soit représenté aux instances décisionnelles de l'emploi au niveau local, le CDG 11 participe désormais aux Comités Locaux pour l'Emploi (CLPE) piloté par l'État sur les secteurs de Narbonne, Limoux et Carcassonne.

Le CDG 11 développe par ailleurs de nouvelles collaborations autour de l'emploi et la formation, on peut citer :

- ▶ La signature de la convention « Les entreprises s'engagent-club de l'Aude » en partenariat avec la préfecture et FACE Aude
- ▶ La signature de conventions fin 2024/début 2025 avec le GRETA – CFA Aude Pyrénées Orientales et l'Université de Perpignan Via Domitia

Des actions de rapprochement ont également eu lieu avec divers organismes :

- La PAM SIAE (Plate-forme Audoise de mutualisation des structures d'insertion par l'activité économique) »
- Les services de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude)
- Les missions locales de l'Ouest Audois et le Grand Narbonne
- L'organisme de formation La Rouatière
- Le réseau des lycées de l'Ouest Audois du Lycée Ruffié à Limoux
- La participation active au PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) porté par l'État



Rechercher des nouveaux viviers

Pour cela, le CDG 11 multiplie les rencontres avec les demandeurs d'emploi afin de promouvoir les postes vacants de la fonction publique de l'Aude.

Le CDG 11 était présent :

- 03/02/24 : « Forum de l'Orientatation et des métiers » à destination des collégiens, lycéens, étudiants ou en reconversion organisé par la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne
- 04/04/24 : Salon TAF à Carcassonne organisé par la Région Occitanie en partenariat avec France Travail (infos sur accès FP et job dating)
- 18/04/24 : SIAE Dating organisé par la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et la PAM SIAE (Plate-forme Audoise de mutualisation des structures d'insertion par l'activité économique). Job dating avec des personnes en chantier d'insertion

- 28/05/24 : Job dating "Du Stade Vers l'Emploi" organisé par France Travail. Participation du CDG sur la journée avec présentation sur accès à la fonction publique et job dating
- 04/10/24 : Forum des entreprises organisé par l'Union des Entrepreneurs de Bram en partenariat avec « Bram, la ville à vivre » et la CCPLM
- 19/11/24 (Carcassonne) et 26/11/24 (Narbonne) : Salon de l'emploi public (CDG 11 animateur du CLEP)
- 02 et 03/02/25 : Forum de l'emploi à Narbonne
- 31/01 et 01/02/25 : Forum des formations et des métiers avec la ville de Narbonne et le Grand Narbonne
- 13/03/25 : Salon de l'emploi de la Haute Vallée de l'Aude à Espérasa organisé par la MLOA, France Travail, Cap Emploi et le Département de l'Aude.
- 20/03/25 : Forum des métiers, de la formation et de l'orientation organisé par la ville de Lézignan-Corbières
- 04/04/25 : Salon TAF à Narbonne organisé par la Région Occitanie en partenariat avec France Travail



Développer de nouvelles compétences par le biais de la Fabrique des métiers

L'une des problématiques récurrentes rencontrée dans le cadre des recrutements est le manque de connaissances des candidats de l'environnement territorial et des spécificités techniques (connaissances techniques et réglementaires) liées aux métiers territoriaux.

En effet, les formations existantes hors FPT sont souvent inadaptées à l'environnement territorial et les formations organisées par le CNFPT ne concernent que les agents publics.

Les demandeurs d'emploi n'ont donc pas la possibilité de bénéficier d'une formation adaptée.

Aussi, face à un besoin de plus en plus important autour des métiers administratifs (49 départs à la retraite d'agents administratifs ayant au moins 62 ans en 2025 sur le département auquel s'ajoutent les possibilités d'arrêts maladie, congés maternité, mobilités, des problématiques d'usure professionnelle...), le Centre de gestion a souhaité innover en créant la **Fabrique des métiers** (cf : article du 11'en parle de juin 2024 sur notre site internet : [www.cdg11.fr/Le CDG11/NOS PUBLICATIONS/11'EN PARLE ou ICI](http://www.cdg11.fr/Le_CDG11/NOS_PUBLICATIONS/11'EN_PARLE_ou_ICI)).

La première marche de la Fabrique a été la mise en place d'un programme de formation d'agent polyvalent administratif et comptable avec le GRETA-CFA Aude / Pyrénées-Orientales.

Cette première session qui a débuté le 3 mars dernier et qui s'achèvera en juillet, aura permis d'accueillir 15 stagiaires.

La formation est financée pour 10 d'entre eux par leur CPF (Compte personnel de formation) et pour les 5 autres par France travail autour du dispositif POE (Préparation opérationnelle à l'emploi).

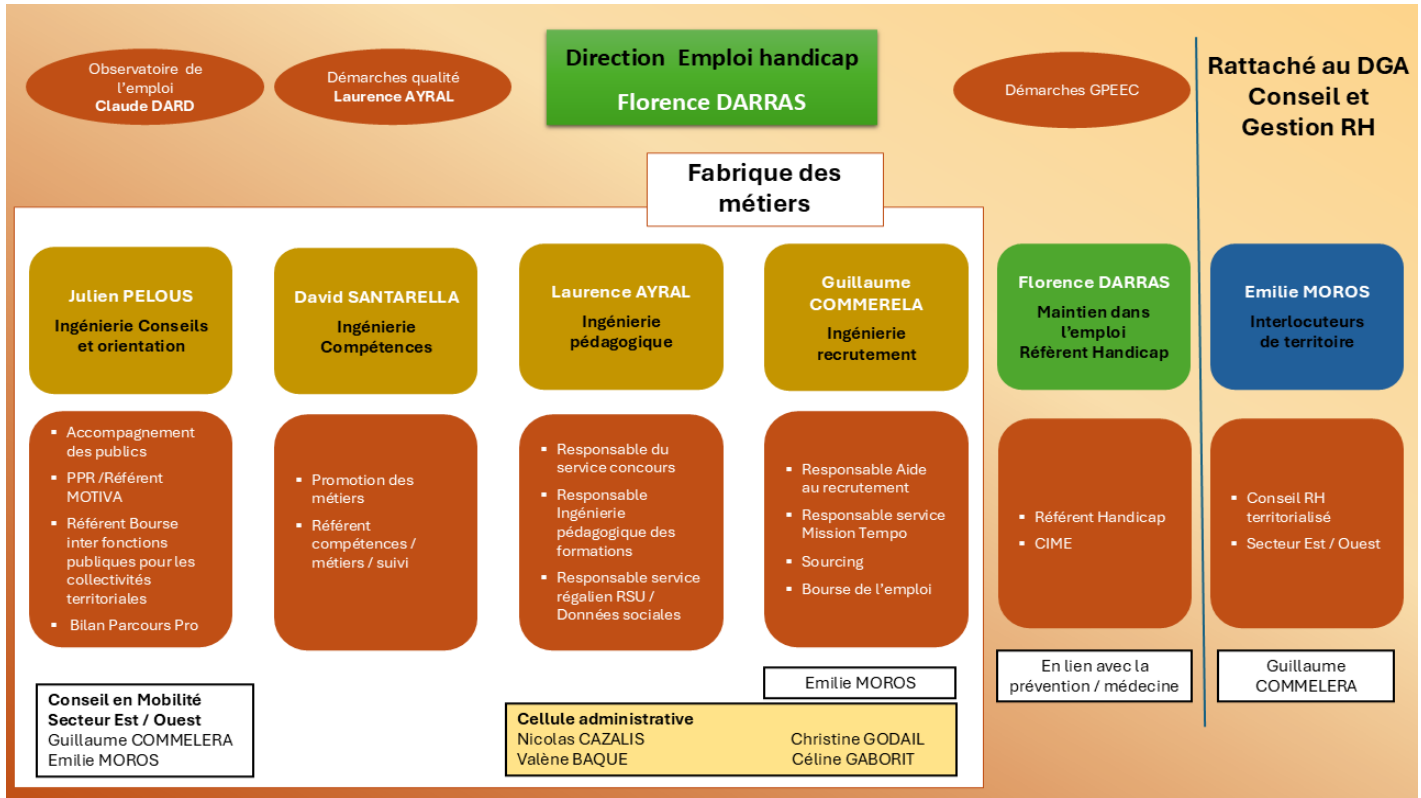
La formation alterne des cours au Lycée Ernest FERROUL à Lézignan-Corbières (273 heures pour les CPF et 266 heures pour les POE) et des temps de stages en collectivité (294 heures pour les CPF et 182 heures pour les POE).

Merci encore aux collectivités qui ont joué le jeu d'accueillir et de former les stagiaires de cette formation !

Nous avons hâte que la formation se termine et que ces futurs agents puissent trouver un poste rapidement au sein des collectivités ou de notre vivier d'intérimaires.

La Fabrique des métiers a vocation à se développer, l'objectif étant d'essayer de répondre au mieux aux besoins de recrutement des métiers en tension : agents polyvalents des services techniques en milieu rural, aides à domicile, animateurs, sont autant de pistes à explorer... La suite au prochain numéro.

Affaire à suivre donc...



EMPLOI ET HANDICAP – FABRIQUE DES MÉTIERS

Intérim Territorial	04.68.77.97.74 04.68.77.97.79	interimterritorial@cdg11.fr
Collecte données sociales (RSU)	04.68.77.79.64 04.68.77.97.74	rsu@cdg11.fr
Bourse de l'emploi	04.68.77.79.64 04.68.77.87.70 04.68.77.97.74	emploi@cdg11.fr
Accompagnement personnalisé des agents publics	04.68.77.79.95	emploi@cdg11.fr
Conseil en mobilité professionnelle Aide au recrutement	Secteur Ouest : 06.03.35.80.40 Secteur Est : 06.12.97.29.90	interlocuteur.territoire@cdg11.fr
Bourse aux stages Immersion professionnelle inter-fonctions publiques		immersion@cdg11.fr
Maintien en emploi Référent handicap	04.68.77.79.96	correspondant.handicap@cdg11.fr

« Service plus », la nouvelle prestation du service Retraite

« Service plus » ou un accompagnement ++ du CDG 11 !



Pour mémoire, par convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le service Retraite du Centre de gestion de l'Aude assure pour les collectivités et établissements affiliés, et les collectivités adhérentes au socle commun :

- ▶ Une **mission d'information** pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC :
 - Information et assistance sur la réglementation, les procédures (dont les processus liés au droit à l'information), les évolutions et les projets impactant ces fonds ;
 - Assistance téléphonique, écrite et sur rendez-vous ;
 - Animation de séances d'information collective au titre de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC au profit des collectivités et établissements publics affiliés et de leurs agents (ateliers retraite, réunions d'information, etc.).
- ▶ Une **mission d'intervention** sur les dossiers et processus CNRACL, ainsi que pour la fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR) des agents affiliés (aide à la saisie, contrôle et intervention sur dossiers complétés par les collectivités, avant envoi à la CNRACL).

Des difficultés rencontrées pour la réalisation des dossiers retraite

Pour rappel, il incombe à l'employeur public de renseigner son agent sur son droit à retraite et d'instruire le dossier de pension retraite sur la plateforme PEP'S, 6 mois avant la date effective du départ.

Il a été constaté que certaines collectivités éprouvaient des difficultés pour réaliser la saisie et la complétude des dossiers retraites. Pour certains gestionnaires ou secrétaires généraux de mairie, l'occasion de gérer un départ à la retraite survient tous les 10 ou 20 ans.

En plus des risques d'erreur, l'évolution des mesures réglementaires, notamment suite à la réforme des retraites et des outils techniques (plateforme dématérialisée) rendent la gestion des dossiers retraites de plus en plus complexe techniquement, ce qui est excessivement chronophage pour ces gestionnaires.

Un service optionnel

Face à ce constat, le service Retraite a imaginé un « service+ », facultatif, permettant aux collectivités de pouvoir choisir entre une formule gratuite (en vigueur à ce jour) comprenant l'accompagnement et le rendez-vous retraite, et une **formule complète** pour laquelle le **CDG 11 effectuera les saisies et les vérifications, tout en assurant les prestations gratuites précitées.**

Comment ça marche ?

- ▶ Une convention est établie entre le CDG et la collectivité qui souhaite adhérer à la prestation « service + » ;
- ▶ Lors d'un départ à la retraite d'un de ses agents, la collectivité pourra alors choisir d'activer le « service + » en saisissant le service Retraite. Sans cette demande, seules les prestations classiques et gratuites seront effectuées par le CDG 11 ;
- ▶ La collectivité transmet toutes les pièces justificatives (relevés de carrière, arrêtés, ...) au service Retraite ;
- ▶ Le service Retraite effectue le traitement complet du dossier.

LES TARIFS

- ◆ Dossier retraite standard / dossier de réversion
80 €
- ◆ Dossier retraite anticipé, carrière longue
120 €
- ◆ Dossier retraite invalidité
150 €

La facturation sera établie à l'acte après instruction du dossier par la CNRACL.

Avec ou sans convention, je compare !

SANS CONVENTION

LA COLLECTIVITÉ

- Appelle et saisit le dossier
- Transmet les éléments du dossier au CDG pour contrôle
- Effectue le suivi de l'instruction du dossier par la CNRACL

AVEC CONVENTION

LA COLLECTIVITÉ

- Transmet les pièces justificatives du dossier au CDG

LE SERVICE RETRAITE

- Accompagne à la saisie
- Contrôle et aide à la modification des dossiers complétés par les collectivités
- Effectue un rendez-vous individuel avec l'agent concerné
- Envoie le dossier à la CNRACL

LE SERVICE RETRAITE

- Effectue un rendez-vous individuel avec l'agent concerné
- Appelle et saisit le dossier
- Contrôle
- Corrige les anomalies
- Envoie le dossier à la CNRACL
- Effectue le suivi de l'instruction du dossier par la CNRACL
- Remet le décompte définitif à l'employeur

Vous souhaitez plus d'information sur ce dispositif, nos gestionnaires sont bien sûr disponibles pour vous renseigner :

Vincent AUGER
Secteur Ouest

04.68.77.79.85

Christelle GUERNEC
Secteur Est

04.68.77.79.97

retraites@cdg11.fr



➔ Addictions : anticiper, prévenir, accompagner

Le Service Prévention du CDG 11, en partenariat avec la **MNT** (Mutuelle nationale territoriale) organise depuis fin 2024 sur le territoire des intercommunalités, une matinée d'échanges et de sensibilisation sur le thème de **la gestion des conduites addictives...de la prise de conscience à la maîtrise du risque** ».

Ces rencontres à destination des **maires, élus, DGS, secrétaires de mairie** et **ADP** (assistants de prévention), permettent d'acquérir des compétences essentielles pour la prévention et la prise en charge de cette problématique.

Au travers de ses « Rendez-vous de la Prévention », le Centre de gestion de l'Aude propose sur une matinée d'aborder le sujet des addictions et d'accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des conduites addictives au sein de leur structure.

Un programme riche

8h30 - 9h00	○	Tour de table / Objectif de la conférence
9h00 - 10h15	●	Jeu de cartes « Quizz »
10h15 - 10h35	○	Ateliers de sensibilisation
10h35 - 10h45	●	Pause
10h45 - 11h15	○	Questions / réponses de synthèses n° 1 et 2
11h15 - 12h30	●	Méthodologie et outils
12h30 - 12h45	○	Échanges libres
12h45 - 13h00	●	Retours d'expériences et impressions sur cette matinée

Décliné avec :

Une partie « conférence »

- Qu'est-ce qu'une addiction ?
- Qu'est-ce qu'une substance psychoactive, ses effets, comment les identifier ?
- Quel est le rôle des responsables ?
- Quels sont les réseaux proposant un accompagnement ?
- Installer une démarche de prévention dans ma collectivité sur ce sujet : étapes, outils, acteurs...



Et une partie « ateliers » animés par l'équipe de prévention et notre partenaire MNT

Atelier 1 : Minibar : dosage alcool



Atelier 2 : simulateur taux d'alcoolémie



**Atelier 3 : parcours simulation
alcoolémie / substances
psychoactives**

Plusieurs sessions sont à venir, vous recevrez une invitation lors de notre passage sur votre territoire.

Attention : le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à vous inscrire dès que vous serez informés par mail de l'organisation de cet événement sur votre territoire.

Tous concernés ! Il ne faut pas attendre d'être confronté à ce problème pour agir, la prévention est essentielle dans la gestion de ce risque. Des drames peuvent être évités lorsque l'on est prêt à les prendre en charge et que l'on sait décrypter certains comportements.

A votre demande, nous pouvons également mettre en place des séances adaptées à votre structure à destination de vos managers qui sont souvent démunis lorsqu'ils sont confrontés à cette problématique dans l'exercice de leurs missions.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec le service Prévention et Santé au travail :

prevention.santé@cdg11.fr



Dates à retenir

2 juillet : Conseil d'administration

8 juillet : Conseil médical

9 septembre : Conseil médical

16 septembre : CAP-CCP

25 septembre : CST

7 octobre : Conseil médical

14 octobre : Commission LDG PI

4 novembre : Conseil médical

13 novembre : Bureau du CA

13 novembre : CST

25 novembre : Conseil d'administration

27 novembre : CAP-CCP

4 décembre : CST

9 décembre : Conseil médical

MOUSSOULENS



Château de Moussoulens

la réalisation des payes dans le cadre du service de Paye Multi-collectivités.

CDG 11 : Bonjour Madame MURCIA, pourquoi avoir confié la gestion des payes de la commune de Moussoulens au Centre de gestion ?

Valérie MURCIA : Bonjour, j'occupe le poste de secrétaire générale de mairie depuis février 2022. Lors de ma prise de poste, j'ai été confrontée à un manque de connaissance du fait de la multitude de tâches nécessaires à ce poste.

De ce fait, j'ai souhaité confier la réalisation des payes au Centre de gestion qui nous apportait déjà son expertise en RH. Cela m'a permis de me consacrer entièrement à d'autres tâches comme le budget, l'urbanisme et autres services aux administrés.

La gestion de la paye nécessite une expertise en matière de charges sociales, suivi des carrières, suivi de la réglementation...

Externaliser cette mission a contribué à me rassurer car le fait de confier cette tâche au CDG m'a permis de fournir aux agents des salaires sans erreur. Je sais que lorsque les payes sont transmises, elles ont été vérifiées et validées par des professionnels maîtrisant ce domaine.

CDG 11 : Concrètement, comment se déroule la réalisation des payes ?

Valérie MURCIA : Chaque fin de mois, j'alimente un tableau de suivi dans lequel figurent toutes les rubriques de la paie (l'indice, les primes, la participation employeur, les heures, le temps de travail, les absences pour maladies, les changements d'échelon...).

Ce tableau est par la suite transmis sur une plateforme de partage avec le CDG. Sont aussi joints les états d'heures effectuées dans le cadre d'heures complémentaires ou supplémentaires, les arrêtés, les cotisations pour la prévoyance directement prélevées sur salaires... Dans le cadre des mouvements de personnel, je transmets les nouveaux contrats avec les pièces d'identité, RIB et carte de sécurité sociale afin que le CDG puisse les saisir dans sa base de données.

Lorsque j'ai un doute sur le rajout d'une prime ou autre, je sollicite le service concerné afin de rédiger l'arrêté en fonction. Dès que je rencontre un problème ou que j'ai

Témoignage

3 questions à Valérie MURCIA

Secrétaire générale de la mairie de Moussoulens

une question sur un aspect réglementaire, le service est toujours à l'écoute et m'apporte les réponses adaptées.

Une fois tous ces éléments transmis, le CDG traite les informations et saisit les salaires afin de me transmettre un fichier qui comporte tous les documents et annexes nécessaires au traitement de la paie par la trésorerie. J'injecte le fichier après vérification dans mon logiciel comptabilité. Ma mission consiste alors à vérifier les tiers et à rajouter les éventuelles pièces jointes à savoir les journaux de charges pour les organismes sociaux.

Une fois vérifiés, les salaires sont transmis à la trésorerie pour traitement. Je n'ai pas à m'occuper de la DSN qui est effectuée par le service Paye du CDG. Je dois uniquement déclarer les cotisations sur AGIRHE ainsi que transmettre les états à mes organismes de mutuelle santé et prévoyance.

CDG 11 : Selon vous, quels sont les bénéfices de la Paye Multi-Collectivités pour votre commune ? Diriez-vous que ce service est une solution adaptée pour de nombreuses collectivités ? Le conseillerez-vous ?

Valérie MURCIA : Selon moi la Paye multi-collectivités représente un atout pour notre commune, ne serait-ce que par le gain de temps, la qualité du service rendu, la conformité des salaires et une réponse immédiate en cas d'interrogation. La réalisation des salaires peut être source de stress pour certains d'entre nous, respect des délais, minutie de la tâche, peur de l'erreur sur la DSN ou sur les salaires.

Dans leurs missions, les secrétaires de mairie doivent faire preuve de réactivité et de responsabilité, mais peuvent aussi se sentir isolés. Nous n'avons pas droit à l'erreur concernant les salaires, il s'agit d'un service sur lequel les agents demeurent intransigeants.

Le fait d'externaliser les salaires représente vraiment une solution adaptée pour les communes en leur permettant de s'assurer d'un service fait « clef en main ». En un mot, j'ai acquis une certaine sérénité sur cette tâche.

CDG 11 : merci Madame MURCIA pour ce témoignage !

Vous avez des questions sur le service Paye Multi-collectivités du CDG 11 ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de :
Patrice CAMPACI

04.68.77.79.77 / paye@cdg11.fr

